

Rapport du Préavis No 10-2017

Collecteurs d'eaux claires – Chemin des Côtes

Salle de municipalité de Renens, le lundi 10 avril 2017 à 19h

Présents : Madame Martha Bejarano, Messieurs Pascal Golay, Gérard Duperrex, Bilal Kahraman, Jonas Kocher, Reza Safaï et Richard Neal (Président-rapporteur)

Excusé : M Gabriel Borcard

Invités : M. Clément, Syndic, Mme Maystre, Municipale et M. Sarda, Chef de services des travaux

Mme Maystre et M. Sarda nous signalent que ce préavis n'était pas prévu, mais est devenu urgent suite à une intervention des riverains. En effet, les 5 bouches d'égout du Chemin des Côtes se vident dans le terrain en pente en contre-bas de la route ce qui augmente le risque de glissement de terrain à cet endroit.

Les 5 bouches d'égout concernées seront canalisées en direction de la croisée avec la Rue du Lac où ils rejoindront une canalisation eaux claires existante.

Par la suite, les propriétaires des habitations en dessus du chemin seront invités à séparer les eaux claires et eaux usées et utiliseront cette canalisation à cet effet. Les habitations en dessous du chemin déversent déjà leurs eaux claires dans une canalisation située plus bas. Il y a actuellement une habitation qui a une fosse septique et qui n'est pas du tout reliée au réseau. Par la suite cette habitation se connectera aussi bien sur le réseau eaux claires que le réseau eaux usées.

Question : Est-ce que à Renens d'autres endroits où il y a le même cas de figure ?

- M Sarda : Peut-être. On a des plans qui remontent aux années 30, mais certaines parties de notre sous-sol ne sont pas répertoriées.

Question : Pourquoi ces bouches d'égout n'étaient pas reliées au réseau à leur installation ?

- Cela est dû au fait que le réseau date en partie de bien avant les années 1960. À l'époque c'était des champs en contre bas, mais maintenant, il y a de plus en plus de constructions et l'eau est moins absorbée par le terrain.

Question : Combien de kilomètres de réseau eaux claires est-ce qu'il y a à Renens ?

- Env. 60km de réseau public plus 65km de réseau privé. En sachant que par réseau privé, on parle de la partie des canalisations qui sont situées sous les terrains privés, la plupart du temps entre le bâtiment et le collecteur sous la route.

Extrait du rapport de la Commission des Finances à propos de ce préavis :

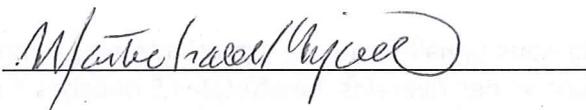
En ce qui concerne le préavis N° 10-2017 lié aux collecteurs d'eaux claires du chemin des Côtes pour un montant de CHF 113'500.-, le cas est un peu différent. Ce montant ne figure pas au plan d'investissement parce qu'il n'était pas prévu au départ d'effectuer ces travaux maintenant.

C'est suite à des investigations sur des problèmes d'étanchéité qu'il a été constaté que le collecteur des eaux de chaussée n'avait jamais été construit. Il devenait donc urgent d'y remédier. A savoir encore que ces travaux ont donc simplement été avancés du calendrier initial et qu'il ne représente aucun coût, le montant étant prélevé dans le fond prévu à cet effet.

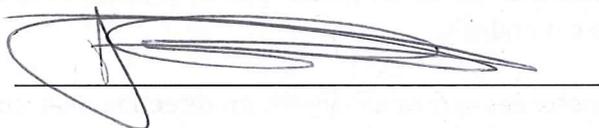
La commission des finances **ACCEPTE à l'unanimité** les incidences financières de ce préavis.

Après délibération, la commission **ACCEPTE à l'unanimité** les conclusions de ce préavis.

Martha Bejarano,



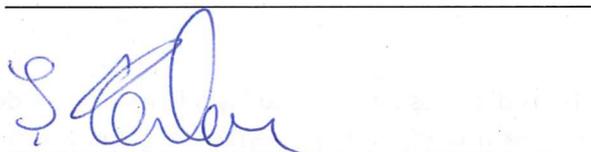
Pascal Golay,



Gérard Duperrex,



Bilal Kahraman,



Jonas Kocher,



Reza Safai,



Richard Neal

Président-rapporteur

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 10-2017 de la Municipalité,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de construction d'un collecteur d'eaux claires sis au chemin des Côtes,
2. **Alloue** à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 113'500.- TTC.**

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.180 "Collecteur EC, chemin des Côtes".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

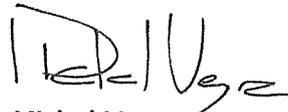
Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Annexe : 1 plan

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-François Clément, Syndic
Mme Tinetta Maystre